

CléA



**FAIRE SAVOIR
QUE VOUS ÊTES UN PRO !**



Toutes les modalités sont à retrouver sur notre site

www.transitionspro-na.fr

➤ **Certificat interprofessionnel reconnu au niveau national, CléA permet d'attester que vous maîtrisez toutes les compétences et connaissances de base pour intégrer avec succès n'importe quel environnement professionnel.**

POUR QUI ?

VOUS ÊTES SALARIÉ DU PRIVÉ (EN CDI OU EN CDD), INTERMITTENT, INTÉRIMAIRE OU BIEN DEMANDEUR D'EMPLOI, n'ayant pas ou peu de diplôme.

POURQUOI ?

POUR VOUS PERMETTRE D'ÉVOLUER DANS VOTRE ENTREPRISE, DE CHANGER DE MÉTIER OU DÉBUTER UNE FORMATION.

QUELLES SONT LES COMPÉTENCES CERTIFIÉES PAR CLÉA ?

AU TOTAL, 7 COMPÉTENCES CLÉS SONT ÉVALUÉES :

- Communiquer en français ;
- Calculer, raisonner (mathématiques) ;
- Utiliser un ordinateur et Internet ;
- L'aptitude à travailler en équipe ;
- Travailler en autonomie et prendre des initiatives ;
- Apprendre à apprendre tout au long de la vie ;
- Maîtriser les règles de base d'hygiène, de sécurité et environnementales.

COMMENT OBTENIR CLÉA ?

1 > Vous choisissez un organisme évaluateur et rencontrez un conseiller CléA.

2 > Vous réalisez une évaluation préalable auprès de l'organisme. Si vous maîtrisez toutes les compétences nécessaires, vous accédez directement à l'étape 4 !

3 > Vous avez besoin d'une formation complémentaire ? Suivez la formation puis réalisez une évaluation finale par l'organisme évaluateur.

4 > Votre dossier est présenté à un jury paritaire. Si la réponse est positive, bravo, vous obtenez votre certificat CléA !